

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 19 janvier 2012 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 12 janvier 2012.

Etalent présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mrs Christophe BERGEY, Michel BIBENS, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN et Didier SAUMON ; Mmes Eliane BERNADET Sylvie CARILLO Chantal COUTHURES et Marie-Noëlle DUCOS.

Etalent absents excusés : Mr Jérôme PIROT ; Mme Christelle JEAN.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2011

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 29 novembre 2011.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2011.

2 / Delib1_01-12 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'équipement scénique du foyer rural présenté en 2011 n'a pas été retenu par les services de l'État. Cependant le dossier peut faire l'objet d'une reconduction de la demande sur l'année 2012. Les conditions économiques demeurent inchangées tant au niveau de l'investissement, que du financement.

Monsieur le Maire rappelle que le coût total de cet équipement selon devis et étude du maître d'ouvrage s'élève à 77.000 euros H.T. soit 92.092 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

- + De reconduire la demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2012 concernant le projet d'acquisition d'équipement scénique du foyer rural tel que présenté dans la délibération Délib8_04-11
- + D'adopter le plan de financement suivant

Subvention au titre de la DETR	26.950,00 euros
Subvention du Conseil général	15.000,00 euros
Autofinancement	35.050,00 euros
- + De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

3/ Delib2_01-12 : Avenant numéro 2 au lot 2 – Charpente Couverture Zinguerie - du marché de construction et de rénovation du foyer rural

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec la SARL BAPSALLE concernant le lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n° Delib1_01-11 du 13 janvier 2011 relative à l'attribution des marchés de travaux de construction et de rénovation du foyer rural,

VU la délibération n° Delib2_02-11 du conseil municipal en date du 17 février 2011 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le rapport du Maître d'Ouvrage en date du 22 décembre 2011,

Vu les devis présentés,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

. **Lot numéro 2 – Charpente Couverture Zinguerie**

Attributaire : entreprise SARL BAPSALLE – 68 Avenue René Cassin – 33210 LANGON

Marché initial du 28 janvier 2011 - montant : 67.411,79 € HT

Avenant n° 1 du 9 septembre 2011 - montant : 25.203,81 € HT

Avenant n° 2 - montant: 7.171,98 € HT

Nouveau montant du marché : 99.787,58 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

4/ Dellb3_10-12 : Avenant numéro 1 au lot 4 – Menuiseries Bois - du marché de construction et de rénovation du foyer rural

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec la SARL JB PERROY & Cie concernant le lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n° Delib1_01-11 du 13 janvier 2011 relative à l'attribution des marchés de travaux de construction et de rénovation du foyer rural,

VU la délibération n° Delib2_02-11 du conseil municipal en date du 17 février 2011 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le rapport du Maître d'Ouvrage en date du 8 décembre 2011,

Vu les devis présentés,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

. **Lot numéro 4 – Menuiserie Bois**

Attributaire : entreprise SARL JB PERROY & Cie – Zone Industrielle – 33210 LANGON

Marché initial du 28 janvier 2011 - montant : 7.550,95 € HT

Avenant n° 1 - montant: 3.278,53 € HT

Nouveau montant du marché : 10.829,48 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

5/ Delib4_01-12 : Avenant numéro 3 au marché public de maîtrise d'œuvre de construction et de rénovation du foyer rural

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec Monsieur Jean-Marie BILLA, architecte, concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de construction et de rénovation du foyer rural en application de la délibération du conseil municipal du 5 février 2009 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de travaux de construction et de rénovation du foyer rural,

VU la délibération n°Delib2_02-11 du conseil municipal en date du 17 février 2011 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu montant total du marché modifié par le montant des avenants,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Attributaire : Monsieur Jean-Marie BILLA - CAUP 4 - 8 Place du Général de Gaulle - 33490 SAINT MACAIRE

Marché initial du 10 février 2009 - montant : 44.400,00 € HT

Avenant n° 1 du 1^{er} mars 2010 - montant : 0,00 € HT

Avenant n°2 du 28 janvier 2011 - montant : 0,00 € HT

Avenant n°3 - montant : 2.745,00 € HT

Nouveau montant du marché : 47.145,00 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

6/ Delib5_01-12 : Fixation des tarifs de locations et de mise à disposition du foyer rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les modalités tarifaires de location et de mise à disposition du foyer rural.

Le conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, Décide d'appliquer les tarifs de location et de mise à disposition du foyer rural comme ci dessous :

1/ Tarifs de location de la petite salle :

	Mazériens (particuliers)	Hors commune	Associations de la commune Organisation d'une activité à but non lucratif	Associations de la commune Organisation d'une activité à but lucratif
Location d'une journée sans mise à disposition de la cuisine	Gratuit	400 €	Gratuit	50 €
Location d'une journée avec mise à disposition de la cuisine	50 €	400 €	Gratuit	50 €
Location supérieure à une journée et d'une durée maximale de 48 heures avec ou sans mise à disposition de la cuisine	100 €	400 €	Gratuit	—
Dépôt de garantie	500 €	600 €	Néant	Néant

2/ Tarifs de location de la grande salle :

	Mazériens (particuliers)	Hors commune	Associations de la commune Organisation d'une activité à but non lucratif	Associations de la commune Organisation d'une activité à but lucratif
Location avec ou sans cuisine d'une durée maximale de 48 heures	250 €	800 €	Gratuit	50 €/jour
Dépôt de garantie	750 €	1.000 €	Néant	Néant

3/ Tarifs de nettoyage

Toute personne, entreprise ou association qui ne remettrait pas la(les) salle(s) louée(s) et/ou mise(s) à disposition dans l'état de propreté qui sera indiqué sur l'état des lieux rédigé contradictoirement le jour de la remise des clefs par le représentant de la commune de MAZERES devra s'acquitter du montant de la facture produite par la société de nettoyage qui sera mandatée par la commune pour exécuter le dit nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

Délibérations :

- ✓ Delib1_01-12 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- ✓ Delib2_01-12 : Avenant numéro 2 au lot 2 – Charpente Couverture Zinguerie - du marché de construction et de rénovation du foyer rural
- ✓ Delib3_01-12 : Avenant numéro 1 au lot 4 – Menuiseries Bois - du marché de construction et de rénovation du foyer rural
- ✓ Delib4_01-12 : Avenant numéro 3 au marché public de maîtrise d'œuvre de construction et de rénovation du foyer rural
- ✓ Delib5_01-12 : Fixation des tarifs de locations et de mise à disposition du foyer rural